

## Calcul du montant de la contribution des familles. A compléter impérativement

Pour illustrer le mode de calcul de la contribution des familles et vous permettre de calculer le montant de votre contribution, nous vous proposons deux exemples.

**Attention nombre de parts** : calcul différent des impôts : prendre 1 part par enfant.

**Une famille de deux parents en couple, deux enfants à charge scolarisés à Sainte-Anne, l'un en cycle 1, l'autre en 6<sup>ème</sup> cycle 3, avec une déclaration commune de revenus.**

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2020 (revenus 2019) :

$$A = 49\ 800$$

Nombre de parts : 2 pour les parents, une part par enfant, soit 4 parts au total : **B = 4**

Calcul de la tranche :  $\frac{A}{B} = \frac{49800}{4} = 12450$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche 5.

Montant de la contribution des familles :

Pour votre enfant en cycle 1 : 879 €

Pour votre enfant en 6<sup>ème</sup> cycle 3 : 978 €

**Une famille de trois enfants dont les parents ont des déclarations de revenus distinctes.**

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2020 (revenus 2019) :

Parent 1 : **P1 = 23512**      Parent 2 : **P2 = 24853**

Revenu fiscal à prendre en compte :

$$A = P1 + P2 = 23512 + 24853 = 48\ 365$$

Nombre de parts : 2 pour les parents, 3 pour les enfants, soit 5 parts au total : **B = 5**

Calcul de la contribution des familles :  $\frac{A}{B} = \frac{48365}{5} = 9673$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche 4. Si les trois enfants sont scolarisés dans l'établissement, une réduction de 10% est accordée à la contribution famille de l'ainé.

Pour les parents séparés ou multipayeurs\*

\*Multipayeurs = chaque parent contribue au règlement des frais scolaires.

Chaque parent doit remplir une fiche de contribution (téléchargeable sur le site) car le montant de la contribution dû dépendra des revenus de chacun. *La contribution est alors divisée par 2*

## ECOLE

Cycle 1 : maternelle    Cycle 2 : CP, CE1 et CE2

Cycle 3 : CM1, CM2

TARIFS ANNUELS	Revenus/nombre de parts	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
1	Inférieur à 4 000	410 €	428 €	456 €
2	De 4 001 à 7 000	621 €	640 €	667 €
3	De 7 001 à 9 000	722 €	740 €	759 €
4	De 9 001 à 12 000	823 €	842 €	860 €
5	De 12 001 à 13 500	897 €	915 €	943 €
6	De 13 501 à 14 750	970 €	988 €	1016 €
7	Supérieur à 14 751	1080 €	1089 €	1117 €

## COLLEGE

Cycle 3 : 6<sup>è</sup>

Cycle 4 : 5<sup>è</sup>, 4<sup>è</sup>, 3<sup>è</sup>

TARIFS ANNUELS	Revenus/nombre de parts	CYCLE 3	CYCLE 4
1	Inférieur à 4 000	511 €	511 €
2	De 4 001 à 7 000	722 €	722 €
3	De 7 001 à 9 000	823 €	823 €
4	De 9 001 à 12 000	924 €	924 €
5	De 12 001 à 13 500	998 €	998 €
6	De 13 501 à 14 750	1071 €	1071 €
7	Supérieur à 14 751	1181€	1181 €

# FICHE CALCUL DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Nom, prénom de votre enfant : .....

## Pour les parents mariés ou en concubinage :

Revenu fiscal de référence (A) indiqué sur l'avis d'impôt 2020 (revenus 2019) :

DECLARATION COMMUNE : A = .....

ou

DECLARATIONS DISTINCTES :

Parent 1 : P1 = ..... Parent 2 : P2 = .....

Revenu fiscal à prendre en compte :

A = P1 + P2 = .....

Rappel calcul différent des impôts :

**2 parts pour les parents, une part par enfant, soit ..... parts au total (B).**

Calcul de la tranche :

$$\frac{A}{B} = \frac{\dots\dots\dots}{\dots\dots\dots} = \dots\dots\dots$$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche .....

Votre enfant est en :

- cycle 1    cycle 2    cycle 3 primaire  
 cycle 3 collègue    cycle 4

Le montant de la contribution des familles pour votre enfant est : .....

Votre enfant est l'ainé d'au moins 3 enfants scolarisés dans l'établissement

- OUI    NON

Si oui, une réduction de 10 % est accordée aux/à l'ainé(s).

Le montant de la contribution famille pour votre enfant est de .....

## Pour les parents célibataires, séparés ou divorcés :

Renseigner le parent payeur : Nom, Prénom.....

PÈRE  ou MÈRE  ou MULTIPAYEURS

**Pour les parents multipayeurs (parents séparés payant chacun la contribution), un exemplaire de cette fiche de calcul devra être retourné par chacun des parents.**

Fiche téléchargeable sur le site Sainte-Anne le Bouscat/ INFOS PRATIQUES.

En cas de difficulté de calcul, merci de contacter la Comptabilité Famille

Revenu fiscal de référence du payeur uniquement : .....(A)

Calcul du nombre de parts :

1. Une part par adulte et une part par enfant du foyer,
2. Si parent veuf ou isolé, compter deux parts pour le parent,
3. Si la lettre T est indiquée à côté du nombre de parts, rajouter ½ part.

Votre nombre de part est de : ..... parts au total (B).

Calcul de la tranche :

$$\frac{A}{B} = \frac{\dots\dots\dots}{\dots\dots\dots} = \dots\dots\dots$$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche .....

Votre enfant est en :

- cycle 1    cycle 2    cycle 3 primaire  
 cycle 3 collègue    cycle 4

Le montant de la contribution des familles pour votre enfant est : .....

Votre enfant est l'ainé d'au moins 3 enfants scolarisés dans l'établissement

- OUI    NON

Si oui, une réduction de 10 % est accordée aux/à l'ainé(s).

Le montant de la contribution famille pour votre enfant est de .....